



<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTÈMENT DE LA VIENNE</p> <p>ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN</p> <p>COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN *****</p> <p>Date de la convocation : 09/2022 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>SEANCE DU 4 Novembre 2022</p> <p>L'an Deux Mil Vingt Deux, le vendredi 4 novembre à 18 H 30, Le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.</p> <p>PRESENTS : M. Mmes Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoint ; Bruno LIAIGRE, Audren REIGNER, Evelyne MENNESSON, Francette MAUPOINT, Katia FIORILLO, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT.</p> <p>Absent : Jérôme AOUATE</p> <p>Secrétaire : Jean-Marie ACIER</p>
<p><u>Objet de la délibération:</u></p> <p>Boulangerie : Achat d'une trancheuse à pain</p> <p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 7/11/2022 ; et de la publication le 7/11/2022 A ceaux en loudun le 07/11/2022</p>	<p>Le maire expose la nécessité de remplacer la trancheuse à pain à la boulangerie. Trois devis de trois sociétés différentes sont présentés.</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à main levée,</p> <p>La question est pour ou contre l'achat par la commune de la trancheuse :</p> <p>Présent :14, Abstention :1 Votant : 13 Pour : 13 Contre :0</p> <p>☞ Choisit le devis de la société REGAIN pour un montant de 3 100 € HT, ☞ Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022.</p>
	<p>Le Maire, Régis SAVATON</p>  <p>Pour extrait conforme, Le secrétaire Jean-Marie ACIER</p> 

AR Prefecture

086-218600443-20221104-202211N4-DE
Reçu le 08/11/2022